Arrêté temporaire n°2026-0665
Portant réglementation de la circulation

Rue Gaston Defferre

Le Maire de Wattrelos,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10

VU l'arrêté du 3 avril 2026 portant délégation de signature du Maire à l'Adjointe chargée de la Voirie, l'Urbanisme et les Aménagements,

VU la demande en date du 24/10/2026 émise par COLAS aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 02/11/2026 au 16/11/2026 Rue Gaston Defferre

ARRÊTE

Article 1
À compter du 02/11/2026 et jusqu'au 16/11/2026, Rue Gaston Defferre, un rétrécissement de chaussée, conséquence d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraine une modification des conditions de circulation et de stationnement :

- La circulation est alternée par feux ou K10.
- Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés. Tout stationnement sera considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route, et passible de mise en fourrière immédiate.

Article 2
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, COLAS.

Fait à Wattrelos, le 24 octobre 2026
Pour le Maire,
Madame l'Adjointe

Zohra REIFFERS

MAIRIE de WATTRELOS (Nord) SERVICES TECHNIQUES